

Prise de position de l'OFEN (20.5.03)

Refus des deux initiatives atomiques le 18.05.03

Par un double non, le peuple et les cantons ont conforté le Parlement et le Conseil fédéral dans leur position: dans la mesure où elles sont sûres, les centrales nucléaires continueront de fonctionner.

Ce résultat atteste une forme de confiance vis-à-vis des autorités de surveillance (DSN) tout en les obligeant à prendre leurs responsabilités: ce sont elles qui devront décider, dans le respect de critères de sécurité, de la durée d'exploitation des centrales nucléaires.

Même sans date limite de la durée d'exploitation, les centrales nucléaires devront tôt ou tard être mises hors service. Nous aurons dès lors besoin, à une vaste échelle, de nouvelles technologies énergétiques et de sources d'énergie renouvelables.

Toutefois, un non aux initiatives n'équivaut pas à un rejet des énergies renouvelables. Il confirme au contraire la politique énergétique de la Suisse, qui repose sur celles-ci et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Dimanche soir, le conseiller fédéral Leuenberger a apporté un soutien clair au programme SuisseEnergie en affirmant que ce dernier ne devrait pas être sacrifié sur l'autel des allègements budgétaires. Si le financement fait néanmoins défaut, M. Leuenberger propose d'édicter des prescriptions concernant la politique énergétique ou de recourir à une redevance liée.

Le Conseil fédéral, le DETEC et l'OFEN ont souligné la difficulté à sortir rapidement du nucléaire. En effet, la mauvaise conjoncture actuelle, la crainte d'une diminution des rentes ou une perte d'emploi pourraient avoir incité des votants à refuser ce genre d'expériences coûteuses. Heureusement, nous disposons maintenant de plus de temps pour trouver les sources d'énergie idoines pour l'avenir. Mais nous n'atteindrons ce but qu'en créant une nouvelle alliance, au sein de laquelle nous collaborerons étroitement avec l'économie, la science, l'industrie électrique et d'autres milieux.

Avec la loi sur l'énergie nucléaire, le Conseil fédéral et le Parlement ont élaboré un contre-projet indirect aux deux initiatives atomiques et apporté plusieurs améliorations:

- Renoncer pendant dix années au retraitement des éléments combustibles usés.
- A l'avenir, les exploitants des centrales nucléaires seront davantage mis à contribution pour financer les coûts de désaffectation des centrales et de gestion des déchets.
- Les exploitants des centrales devront soumettre au Conseil fédéral un programme de gestion des déchets.

Page 2

- L'origine du courant doit être déclarée.
- Faciliter l'injection dans le réseau du courant produit à partir d'énergies renouvelables.

La loi sur l'énergie nucléaire a été approuvée. Rien ne s'oppose désormais à son entrée en vigueur sauf le lancement d'un référendum qui, comme l'a souligné le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, ne profiterait à personne.